

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Relations avec les usagers
Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

ARRETE
fixant, pour le canton de Courtenay,
la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 22 mars 2015 (1^{er} tour)

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2014 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures et les dates et heures limites de dépôt des documents électoraux auprès des commissions de propagande,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 16 février 2015 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 22 mars 2015 (1^{er} tour), est fixé, pour le canton de **Courtenay**, comme suit :

| Numéro du panneau d'affichage | Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants |
|-------------------------------|--|
| 1 | Candidat(e) : M. GAMA Alain; remplaçant(e) : M. GRANDJEAN Guillaume Candidat(e) : Mme LAHBIB Dominique; remplaçant(e) : Mme BUCHET Jacqueline |
| 2 | Candidat(e) : M. DROUET Alain ; remplaçant(e) : M. BARRE Joël Candidat(e) : Mme VRAI Sophie ; remplaçant(e) : Mme RICOUARD Holwenn |
| 3 | Candidat(e) : M. CUIGNACHE Alexandre ; remplaçant(e) : M. DECHAMBRE Bernard Candidat(e) : Mme LEFORT Fanny; remplaçant(e) : Mme DARIES Madeleine |
| 4 | Candidat(e) : Mme MELZASSARD Corinne; remplaçant(e) : Mme PERDEREAU - GOUGÉ Marie-Pierre Candidat(e) : M. NERAUD Frédéric; remplaçant(e) : M. MOREAU José |
| 5 | Candidat(e) : M. BRUNETTE Denis; remplaçant(e) : M. ROULEAU Jean-Baptiste Candidat(e) : Mme PFISTER Marie-Hélène; remplaçant(e) : Mme MOUNARD Nicole |
| 6 | Candidat(e) : Mme ALVERGNAT Marie Cécile; remplaçant(e) : Mme COULON Danièle Candidat(e) : M. HECQUET Thierry; remplaçant(e) : M. PHELIPPOT Vincent |

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Courtenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 18 FEV. 2015

Le Préfet,


Michel JAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 – Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.